



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 28.07.2022

Numéro de publication: BH07-0000003270

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Gilbert Facchinetti pour la promotion du football d'élite

Organisation concernée:

Fondation Gilbert Facchinetti pour la promotion du football d'élite
CHE-207.423.064
c/o: Etude de Me Sven Engel
faubourg du Lac 13
2000 Neuchâtel

Contexte:

Par décision du 21 juillet 2022, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné les nouveaux statuts de la **Fondation Gilbert Facchinetti pour la promotion du football d'élite**. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Modification des statuts du 21 juillet 2022

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne